

L'an deux mil vingt et un, le six décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Aurélien DOMMANGET, Maire, après avoir été dûment convoqué le 27 novembre 2021.

**Réunion :** Ordinaire

**Étaient présents :** Messieurs et Mesdames Véronique CLABAUX, Joël DESSEIN, Aurélien DOMMANGET, Carole PARREIN, Philippe PIQUET, David DUBOIS, Marie STRYJKOWSKI, Maxime SGARD, Ludivine DUFOUR, Dominique LORIDAN, Christophe COURBY conseillers municipaux.

**Absents non excusés :**

**Procuration :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur David DUBOIS.

---

## **1 Secrétaire de séance :**

M. D. Dubois est désigné secrétaire de séance.

## **2 Informations au conseil**

M. Aurélien Dommanget informe le conseil des nouvelles suivantes :

1. Un ajout à l'ordre du jour est nécessaire :
  - point 9 ; décision modificative du budget 2021. Cet ajout est accepté par le Conseil.
2. Le centre de vaccination de Lumbres a réouvert à la nouvelle adresse suivante : Salle Michel Berger, rue Salvador Allende, site du Marais à Lumbres. Une possibilité de « transport solidaire » est offerte aux personnes ayant besoin d'aide pour s'y rendre.
3. M. Dommanget n'a, pour le moment, pas trouvé de personne volontaire pour le recensement et fait appel au Conseil pour lui indiquer des personnes susceptibles d'être intéressées par cette mission. Pour mémoire la rémunération correspondante avait été d'environ 700 € lors du dernier recensement. La nomination de la personne devient urgente car la formation correspondante aura lieu en janvier 2022.
4. Une cérémonie de pose de la première pierre de la Maison médicale de Lumbres est prévue le mercredi 15 décembre, les conseillers municipaux y sont invités. L'investissement s'élèvera à environ 800'000 €.
5. EdF a reconnu avoir fait une erreur en retirant la commune de Clerques du tarif réglementé. Des discussions sont en cours pour le remboursement à la commune du trop perçu par EdF.
6. Des subventions du département pour les équipements de lutte contre l'incendie sont possibles.
7. Des travaux d'élagage sont prévus le long de la RD 217 au lieu-dit le Bavendal entre le 13 décembre 2021 et le 25 février 2022. Ces travaux dureront trois jours au maximum.
8. M. le maire a reçu un courrier de la CCPL concernant la recherche d'un « correspondant Europe » dans la commune et il demande si un des conseillers serait intéressé par cette mission.
9. Un rendez-vous est à programmer pour la préparation du prochain magazine Cler'Quoi.

## **3 Approbation du compte-rendu de réunion du 15 octobre 2021**

Le compte-rendu de la réunion du 15 octobre est approuvé et signé par les présents.

#### 4 Délibération pour le FARDA.

M. Aurélien Dommanget demande au Conseil l'autorisation de monter un dossier de demande de subventions au FARDA pour les travaux de l'Impasse de la Pisciculture/ Pour chaque demande de délibération il est procédé à un vote à main levée :

Délibération

Pour l'autorisation de demande de subventions	11 voix
Contre l'autorisation	0 voix
Abstention	0 voix

L'autorisation est approuvée

#### 5 Délibération pour changer les photocopieurs

M. Dommanget propose de changer le prestataire de location-leasing des 2 photocopieurs, celui de la Mairie et celui de l'Ecole.

Il a reçu une offre de la société lilloise Repro IT qui propose de reprendre le contrat actuel passé avec la société Gloriant basée à Ardres, ce contrat court jusqu'en novembre 2023. La société Repro IT offre des tarifs plus compétitifs par page imprimée ainsi que des photocopieurs Epson ayant une consommation d'énergie sensiblement réduite par rapport aux machines actuelles. Malgré le paiement du loyer et de la maintenance du contrat actuel jusqu'à son échéance le gain escompté pour la Commune serait d'environ 850€ par an sur les 5 prochaines années. Un document émanant de la société Repro It circule, proposant au conseil de voter sur la base de la solution n°2 (voir document joint). Après discussion et réponses aux questions du conseil il est procédé au vote de cette délibération.

Délibération

Pour le changement du prestataire des photocopieurs	11 voix
Contre le changement	0 voix
Abstention	0 voix

Le changement du prestataire des photocopieurs est approuvé.

#### 6 Délibération pour le site Internet de la commune de Clerques

M. Dommanget a reçu deux offres commerciales pour la création du site Internet de type « vitrine » de la Commune :

La société Prodilog propose pour un montant de 2016.71 € TTC l'étude du site et son hébergement ainsi que la création du nom de domaine et une formation à la création et l'utilisation du site.

A noter que Mme Flore Gilliot, secrétaire de mairie a déjà suivi cette formation dans le cadre de son emploi par la mairie de la commune de Wisques.

La société Ident IT propose un service équivalent pour un montant de 1600€TTC et en plus une prestation d'entretien/assistance pour un montant de 40€ /mois.

Après discussion et questions du Conseil sur les avantages comparés des deux offres il ressort que l'offre de la société Prodilog est la mieux adaptée aux besoins de la commune de Clerques.

Il est ensuite procédé au vote de cette délibération.

#### Délibération

Pour le contrat avec la société Prodig	11 voix
Contre le contrat	0 voix
Abstention	0 voix

La signature d'un contrat avec la société Prodig est approuvée.

### 7 Délibération pour la vente du chemin communal à Audenfort

Par suite d'un nouvel accord entre les acquéreurs le cabinet BPH a modifié les plans. M. Dommanget présente ces plans au Conseil ainsi que les informations suivantes :

Lot	Acquéreur	Surface	Montant de la vente
1	Mme Lorgnier	171 m <sup>2</sup>	111,15 €
2	SCI Calelou représentée par M. et Mme Andraud	370 m <sup>2</sup>	240,50 €
3	M. Charles Vasseur et Mme Céline Pruvost	320 m <sup>2</sup>	208,00 €
4	M. Charles Vasseur et Mme Céline Pruvost	115 m <sup>2</sup>	74,75 €
	<b>Total</b>	976 m <sup>2</sup>	634,40 €

Le tarif appliqué de 6500€ / hectare correspond à celui couramment appliqué pour les terres agricoles. Les frais d'acquisition et de géomètre sont entièrement à la charge des acquéreurs.

M. Dommanget demande au conseil d'approuver cette vente

#### Délibération

Pour la vente du chemin communal à Audenfort	11 voix
Contre la vente	0 voix
Abstention	0 voix

La vente du chemin communal à Audenfort est approuvée.

### 8 Délibération pour valider le partenariat entre le CAF et la CCPL

M. Dommanget a reçu une demande de validation de la convention entre la CAF et la CCPL.

La CAF a identifié 6 orientations stratégiques et propose des conventions avec les organismes publics.

La CCPL a signé une convention avec la CAF et demande à chaque commune de son périmètre de valider à son tour cette convention. Le bénéfice par chaque commune des prestations dans le cadre des orientations stratégiques retenues est assujéti à la validation par chaque commune de cette convention.

M. Dommanget demande au conseil d'approuver cette validation

#### Délibération

Pour la validation de la convention entre la CAF et la CCPL	11 voix
Contre la validation	0 voix
Abstention	0 voix

La validation de la convention est approuvée.

## 9 Décision modificative du budget

Au chapitre 66 (intérêt des emprunts) il avait été provisionné dans le budget la somme de 2981,10 €. Pour une raison indéterminée la somme de 2987,10 € a été effectivement prélevée par le Crédit Agricole soit un écart de 6 (six) € au détriment de la Commune. M. Dommanget demande au conseil de pourvoir rectifier cet écart et d'affecter la somme de 6 € sur le compte 6632.

Après discussion il est procédé au vote de cette décision modificative.

Délibération

Pour la décision modificative du budget	10 voix
Contre la décision modificative	0 voix
Abstention	1 voix

La décision modificative du budget est approuvée.

## 10 Subvention scolaire

M. Dommanget fait part au Conseil qu'il a reçu deux demandes de subvention scolaire pour deux enfants résidant à Clerques et scolarisé respectivement à l'école communale d'Alembon et à l'école Jacques Prévert de Licques, dans le cadre de voyages périscolaires organisés par ces établissements.

M. Dommanget précise au Conseil que ces élèves résidant à Clerques auraient bénéficié de cette subvention scolaire s'ils avaient été scolarisés à Clerques mais qu'en aucun cas la commune de Clerques n'accepte de prendre en charge les frais de scolarité des enfants non scolarisés à Clerques car ce service est offert dans le cadre du RPI.

Après discussion il est procédé au vote de cette délibération.

Délibération

Pour l'octroi d'une subvention scolaire de 150 € aux deux requérants	11 voix
Contre l'octroi d'une subvention	0 voix
Abstention	0 voix

L'octroi des deux subventions scolaires est approuvé.

## 11 Questions diverses

1. M. Carlier (l'Essentiel) demande à la commune de remplacer la bande enherbée de 3m<sup>2</sup> environ devant son parking par des cailloux. La commune y procédera aux moindres frais.
2. M. Carlier demande un éclairage public supplémentaire devant son habitation. La Commune lui répondra qu'une réflexion globale sur l'éclairage public de la commune est en cours.
3. Le nettoyeur de la salle des fêtes est en panne, moteur grillé. Cet équipement avait été acheté par le précédent comité des fêtes et financé par la commune. Le devis pour la réparation s'élève à 594,47 € TTC. Décision de réparer ou pas cet équipement, peu utilisé actuellement, sera prise après réception d'un devis alternatif.
4. Vente de bois communal. M. Sgard indique qu'il sera procédé prochainement au marquage des coupes. Une seule vente annuelle est prévue, au tarif de 22€ /stère, sur pied. Le bois à terre sera attribué aux acquéreurs pour compenser la faible quantité à récolter cette année.
5. L'entretien de la boucle de la Hem à Audenfort est à la charge de la commune, cependant cette zone sera rendue à un état le plus naturel possible ce qui d'occasionnera pas de travaux d'entretien conséquents.

6. Le bureau de poste de Licques sera désormais fermé l'après-midi ce qui entrainera une gêne supplémentaire aux usagers des communes voisines. Ces communes n'ont pas été consultées sur cette nouvelle mesure prise sans concertation aucune ni par La Poste ni par l'administration. Le Conseil exprime unanimement sa réprobation, tant sur la forme que sur le fond de cette annonce.
7. L'agence du Crédit Agricole de Licques pourrait aussi fermer définitivement dès mi-janvier 2022.
8. Une nouvelle clôture a été constatée récemment dans un terrain privé sur un ancien chemin communal après le gué d'Audenfort
9. Il est nécessaire de faire l'inventaire des clefs des différents locaux communaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance fut levée à 20h45.



Fait à Clerques le 6 décembre 2021.

David Dubois  
Secrétaire de séance

Aurélien Dommanget  
Maire de la Commune de Clerques

Signatures du compte rendu du 6 décembre 2021

Aurélien DOMMANGET,  
Maire

L. DUFOUR  
1<sup>er</sup> Adjoint



M. SGARD  
2<sup>ème</sup> Adjoint



C. COURBY  
3<sup>ème</sup> Adjoint

*Les Conseillers Municipaux présents :*

V. CLABAUX



J. DESSEIN

D. DUBOIS



C. PARREIN



P. PIQUET



M. STRYJKOWSKI



L. LORIDAN

